

- 71-2010 Acceptation des soumissions de location de pelle hydraulique pour le creusage des fossés pour l'année 2010.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: Excavation Yvon Houle & Fils inc., Excavation Marc Lemay inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., Excavation Bois-Francis inc., Pro-Tech, La Sablière de Warwick Itée et P.P. Dusseault Excavation inc. Les soumissions reçues sont : Excavation Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., Excavation Bois-Francis inc. et La Sablière de Warwick Itée. Le Conseil accepte et accorde la soumission à l'entreprise Excavation Yvon Houle & Fils inc. pour l'année 2010.
- 72-2010 Acceptation des soumissions de calcium ou magnésium liquide pour l'année 2010.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: Somavrac inc., Calclo 2000 inc. et SEBCI, accepte et accorde la soumission à l'entreprise Somavrac inc. au montant de 0,299 \$ le litre pour l'année 2010.
- 73-2010 Acceptation des soumissions de transport à l'heure et au kilomètre/tonne pour l'année 2010.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francis inc., Excavation Yvon Houle et Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., Transport Michel Nadeau et La Sablière de Warwick Itée. Les soumissions reçues sont : Excavation Bois-Francis inc., Excavation Yvon Houle et Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., et La Sablière de Warwick Itée, accepte. Le Conseil accorde la soumission de transport à l'heure à l'entreprise Excavation Yvon Houle & Fils inc. au montant de 66,00 \$/heure ainsi que la soumission du transport au kilomètre/tonne selon la grille déposée pour l'année 2010.
- 74-2010 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Robert Champagne sur les lots 571-P. et 572-P. du Canton de Bulstrode.
ATTENDU QUE Monsieur Champagne a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction d'une résidence sur les lots 571-P. et 572-P. du Canton de Bulstrode situés dans la zone agricole;
ATTENDU QUE les lots 571-P. et 572-P. du Canton de Bulstrode appartiennent à Monsieur Robert Champagne;
ATTENDU QUE Monsieur Robert Champagne souhaite habiter sur ses lots à des fins pratiquent puisqu'il est producteur forestier;
ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Robert Champagne sur les lots 571-P. et 572-P. du Canton de Bulstrode pour les raisons précitées.
- 75-2010 Demande de Monsieur Gaston Landry, 64, chemin Luneau, pour corriger un ponceau de fossé.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil met à l'étude la demande de Monsieur Gaston Landry, 64, chemin Luneau, pour corriger le ponceau de fossé situé sur le terrain de Monsieur Landry et demande aux responsables de la voirie de vérifier si la demande est justifiée.

76-2010

Acceptation de cotation pour les bassins versants pour les cours d'eau Blanchette, branche 15, et Hébert, branche 3 et 3A.

ATTENDU QUE le Conseil avait mandaté le directeur général Monsieur Jocelyn Jutras a demandé des cotations aux firmes suivantes : La firme BPR, la firme Teknika et SNG Foresterie inc. pour description des bassins versants;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont : Firme BPR au montant de 5 700,00 \$, la Firme Teknika au montant de 6 000,00 \$ et SNG Foresterie Conseil au montant de 5 740,80 \$ tous les montants sont avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte la cotation de la firme BPR pour les bassins versants des cours d'eau Blanchette, branche 15, et Hébert, branche 3 et 3A, au montant de 5 700,00 \$ plus les taxes.

77-2010

Acceptation du contrat pour l'entretien du système de climatisation 2010.

ATTENDU QUE le Conseil avait mandaté le directeur général Monsieur Jocelyn Jutras a demandé des cotations pour le contrat d'entretien du système de climatisation du centre administratif aux compagnies suivantes : le groupe Plomblaction au montant de 460,00 \$ et Climatisation Confort Courtois Inc. au montant de 259,90 \$ par visite à raison de 2 visites par année, une en avril et l'autre en octobre, tous les montants sont avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte l'offre de service pour le contrat d'entretien du système de climatisation 2010 a la compagnie Climatisation Confort Courtois Inc. au montant de 129,95 \$ par visite à raison de 2 visites par année pour un total avant taxes de 259,90 \$.

78-2010

Opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales.

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

78-2010

Opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales. (suite)

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madame Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les points suivants, c'est-à-dire :

RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Claude Bachand, député de la circonscription d'Arthabaska, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

79-2010

Demande de proclamation du 24 juin « Fête nationale du Québec ».

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Saint-Valère souligne la Fête nationale du Québec chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

79-2010

Demande de proclamation du 24 juin « Fête nationale du Québec ». (suite)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil recommande que la municipalité de Saint-Valère proclame le 24 juin « Fête nationale du Québec » et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

80-2010

Paiement de la quote-part Sécurité publique (police) 2010.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le paiement de la quote-part du Service de la Sûreté du Québec pour l'année 2010 au montant de 93 235,00 \$ payable en deux versements, le premier versement étant dû le 30 juin 2010 au montant de 46 618,00 \$ et le deuxième versement pour le 31 octobre 2010 au montant de 46 617,00 \$.

81-2010

Demande de contribution du Comité Action Communautaire aux Fêtes Champêtres 2010.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise la contribution de 500,00 \$ au Comité Action Communautaire de Saint-Valère.

82-2010

Demande de Monsieur Mario Bolduc pour l'installation temporaire d'une troisième remise sur le 6 rue de la Promenade.

ATTENDU QUE Monsieur Mario Bolduc a déposé une demande le 7 avril dernier pour l'installation temporaire d'une troisième remise sur son terrain situé au 6, rue de la Promenade;

ATTENDU QUE le règlement municipal autorise un maximum de 2 remises par terrain;

ATTENDU QUE Monsieur Bolduc a l'intention d'acheter un terrain dans le développement dès que la construction de résidence y sera permise et d'y installer la troisième remise en question;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut prévoir le délai pour que les constructions puissent être permises dans le développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil refuse la demande de Monsieur Mario Bolduc pour l'installation temporaire d'une troisième remise sur son terrain situé au 6, rue de la Promenade, puisque la durée est indéterminée. La municipalité ne souhaite pas créer de précédent ni causer préjudice aux autres citoyens.

83-2010

Atelier informatique 2010 de la compagnie Infotech.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses de Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour sa participation à l'atelier informatique 2010 de la compagnie Infotech au coût de 55,00 \$ plus taxes par participant qui aura lieu le 10 juin 2010 à Drummondville.

- 84-2010 Engagement de la firme BPR pour les égouts du village.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise l'engagement de la firme BPR pour réactiver le dossier de demande de subvention pour les égouts du village et de déposer la dite demande auprès du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, faire le suivi du dossier. Le Conseil demande à la Firme BPR de présenter une estime des coûts ainsi qu'un échéancier de la présente demande.
- 85-2010 Formation du maire pour la célébration de mariages.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses de Monsieur le maire Louis Hébert afin qu'il puisse suivre la formation de la Fédération de Municipalités du Québec (FQM) pour célébrer des mariages dans la municipalité. La formation se tiendra le 20 avril 2010 à Trois-Rivières.
- 86-2010 Autorisation d'un substitut pour le congrès 2010 de la COMBEQ.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise la substitution de Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur municipal, pour sa participation au congrès 2010 de la COMBEQ par son adjointe Madame Marie-Pier Danis-Théberge qui aura lieu le 21-22-23-24 avril 2010 à La Malbaie étant donné que Monsieur Pellerin est dans l'impossibilité d'y assister.
- 87-2010 Remplacement temporaire de l'adjointe au directeur général, Madame Marie-Pier Danis-Théberge, par Madame Danielle Bérubé.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le remplacement temporaire, suite à un congé de maternité, de l'adjointe au directeur général, Madame Marie-Pier Danis-Théberge, par Madame Danielle Bérubé pour une période débutant aux environs de septembre et de terminant à la fin de l'année 2010. Le taux horaire sera de 15,00 \$ de l'heure.
- 88-2010 Autorisation de dépenses pour la création de la Charte du Comité du 150^{ième}.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les dépenses reliées à la création de la Charte du Comité du 150^{ième} pour un montant de 145,00 \$ étant donné que le Conseil lui avait alloué un montant dans le budget 2010.
- 89-2010 Demande de Ferme Lanormande et Ferme Galvine pour le nettoyage du fossé route de la Coupe, lot 520 Canton de Bulstrode.

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de Ferme Lanormande et Ferme Galvine pour la demande de nettoyage du fossé longeant la route de la Coupe appartenant à Madame Suzanne Laroche sur le lot 520 du canton de Bulstrode;

EN COSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les représentants de la voirie à effectuer une vérification de la faisabilité du projet de nettoyage du fossé situé sur le long de la route de la Coupe sur le lot 520 Canton de Bulstrode et après la recommandation des responsables voirie, le Conseil accepte de faire les travaux selon l'estimé fournis par le directeur général Monsieur Jocelyn Jutras.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

66-2010, 67-2010, 69-2010, 70-2010, 71-2010, 72-2010, 73-2010, 76-2010, 77-2010, 80-2010, 81-2010, 83-2010, 84-2010, 85-2010, 88-2010;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^{ième} jour du mois d'avril deux mille dix.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

CPTAQ: Décision pour la modification du plan d'aménagement et de développement de la municipalité;

M.R.C. d'Arthabaska : Répertoire 2010 des ressources culturelles, Règlement numéro 254, 255 et 256 modifiant le règlement Numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. d'Arthabaska, 2^e génération, ayant trait à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de St-Norbert-d'Arthabaska, de la Municipalité de Ham-Nord, de la Municipalité de la Paroisse de St-Rosaire et de la Ville de Victoriaville;

CSST : Avis de calcul du taux personnalisé;

FQM: Élection scolaires et municipales simultanées;

MMQ : Renouvellement 2010 police d'assurance municipale;

M. Ress. Naturelles et de la faune : Avis de dépôt au cadastre;

M. Sécurité Publique : Quote-Part 2010;

Ville de Victoriaville : Projet de règlement numéro 903-2010;

MAMROT: Calcul de la compensation 2010;

Ass. Familles monoparentales ou recomposées La Source : Invitation pour le
souper bénéfique 2010;

Blits : information de l'organisme et pictogramme de solidarité;

C.A.C. : Demande de commandite 2010;

Canards illimités : Nouveaux outils pour planifier le développement du territoire;

Carrefour Entraide Bénévole : Statistique des bénévoles 2010;

Comité de vernissage : Invitation à une exposition de dessins d'élèves;

Comm. Municipale du Québec : Dépliant sur la médiation et l'arbitrage;

Comm. Scolaire Bois-Francs : Plan Triennal de répartition 2009-2012;

FCM : Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités;

Fête Nationale du Québec : Demande de reconnaissance du 24 juin;

Fondation Rues Principales : Rapport du dernier colloque;

Fond. Hôtel-Dieu d'Arthabaska : Invitation cocktail bénéfique;

Sûreté du Québec : Nouvelles en bref;

Vidéotron : Achèvement du processus de consultation publique;

Demande de Monsieur Gaston Landry, 64, chemin Luneau, pour corriger un ponceau de fossé;

Demande de Monsieur Mario Bolduc pour l'installation d'une troisième remise temporairement;

Demande de la Ferme La Normande pour le nettoyage du fossé route de la Coupe, lot 520 Bulstrode;

Cotation cours d'eau : BPR Environnement, Teknika HBA inc. et SNG
Foresterie Conseil

Cotation pour système de climatisation : Climatisation Confort Courtois inc.,
Groupe Plombaction inc.;

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:
(suite)

Soumission Diesel:	Philippe Gosselin & Associés ltée la Coop des Bois-Francis (Pétrole Sonic);
Soumission Pierre :	Carrières P.C.M. (1994) inc.;
Soumission Pelle:	Excavations Yvon Houle & Fils inc., La Sablière de Warwick, et Jean-Claude Lizotte et Fils inc. et Excavation Bois-Francis inc.;
Soumission Calcium:	Somavrac inc., Calclo 2000 inc. et SEBCI;
Soumission Transport:	Excavation Yvon Houle & Fils inc., Jean-Claude Lizotte inc. et La Sablière de Warwick ltée;
Offres de services:	Bone Structure, Coop des Bois-Francis, Accent Québec, Calum, J-C Lizotte inc., Sintra, Entreprises R.M. Pépin inc., XPlornet, Drolet Pneus et Mécanique;
Revue/Journal:	Connexion UQTR, Résilience, Mensuel de Saint-Valère, Point de vue, Infrastructure, L'Écho du Transport, Annuel du Paysage 2010, ViaBitume, Formes, Places aux Jeunes, Construire, Convergence;

90-2010

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h50 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de *veto*.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier